



L'AN DEUX MIL QUATORZE

LE 16 JUIN à VINGT HEURES

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Laurence CORSON, Maire.

Etaient présents :

J.P. Colas (Adjoint), P. Coguen, (Adjoint), X. Le Moal (Adjoint), P. Basset, A-M. Brigant, F. Hervé, E. Léauté, G. Le Baron, M. Le Guillou, I. Le Peuch, N. Mahiout, B. Maul, S. Trémel.

Était absent :

M. Guyomard (pouvoir à Laurence Corson).

Un secrétaire de séance est nommé en la personne de :

Stéphane Trémel

Membres :

En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212201503-20140616-2014-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2014

Publication : 23/06/2014

Pour l'autorité Compétente par le préfet

Date de convocation :

10 juin 2014



N° 2014- 31

OBJET : PLU de Saint-Agathon : avis.

Madame le Maire rappelle que la commune de Saint-Agathon est en cours de révision de son Plan d'Occupation des Sols valant PLU (Plan Local d'Urbanisme) par délibération du 10 décembre 2008 complétée par celle du 7 décembre 2011. En tant que commune limitrophe, et selon l'article L 123-9 du code de l'urbanisme, il est demandé l'avis de la commune sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE** un avis favorable au projet de révision de son Plan d'Occupation des Sols valant PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune de Saint-Agathon,
- **N° EMET** pas de remarque sur ce projet.

Certifié conforme
Le Maire,
Laurence CORSON



